ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taxe sur les défrichements

Question écrite n° 38233

Texte de la question

M. Jean-Marie Aubron attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la suppression envisagée dans le projet de loi de finances 2000 de la taxe sur les défrichements. S'il est vrai que cette taxe demeure modeste, elle revêt une importance toute particulière dans certaines régions en constituant notamment un frein appréciable à un mitage des espaces naturels par l'urbanisation ou à l'extension de zones à productions agricoles intensives. Dans ce contexte, pour de nombreuses associations de protection de la nature, la suppression de cette taxe paraît inopportune, alors que, dans le même temps, le Gouvernement s'engage dans l'élaboration d'un projet de loi de modernisation forestière renforçant en particulier des dispositions relatives aux défrichements et à la préservation des milieux naturels. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Le projet de suppression de la taxe sur le défrichement, qui était inscrit dans le projet de loi de finances pour 2000, s'intégrait dans un souci plus vaste affiché par le Gouvernement de diminution et de simplification de l'ensemble des prélèvements obligatoires et concernant le secteur de la forêt, d'allégement des charges qui pesaient sur l'ensemble de la filière. Dans cette optique, la suppression de la taxe forestière a constitué un allégement de 320 millions de francs pour les professionnels de la filière aval et il était proposé de supprimer conjointement la taxe sur le défrichement, représentant environ 35 millions de francs. Toutefois, pour tenir compte des diverses objections des associations protectrices de l'environnement, qui ont mis en avant le rôle de frein qu'elle constitue à une urbanisation excessive dans certaines zones et en attendant la modernisation du mode de contrôle du défrichement qui sera mis en oeuvre dans la prochaine loi forestière, le Gouvernement a décidé de surseoir à cette suppression.

Données clés

Auteur : M. Jean-Marie Aubron
Circonscription : Moselle (8e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 38233
Rubrique : Impôts et taxes
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 décembre 1999, page 6912
Réponse publiée le : 20 mars 2000, page 1812